

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 OCTOBRE 2016**

Délibération
n° 2016.10.317

Créances éteintes :
budget
développement
économique - budget
déchets ménagers -
budget
assainissement -
budget eau potable

LE SIX OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 septembre 2016**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Véronique DE MAILLARD à Philippe VERGNAUD, Armand DEVANNEAUX à Annette FEUILLADE-MASSON, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Isabelle LAGRANGE à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Mireille BROSSIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Nicole GUIRADO, André LANDREAU, Annie MARC

Absent(s) :

Danielle BERNARD, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, François ELIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 OCTOBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.10.317**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE**

CREANCES ETEINTES : BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - BUDGET DECHETS MENAGERS - BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le trésorier et comptable de GrandAngoulême, chargé du recouvrement des recettes émises par cette dernière, vient de nous adresser, des titres pour lesquels aucune action en recouvrement n'est possible. On parle alors de « créances éteintes ».

La créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité, celle-ci s'impose à la collectivité, et doit être constatée par l'assemblée délibérante.

Ces créances éteintes proviennent des budgets annexes suivants :

- Développement économique pour 6 988,84 € HT
- Déchets ménagers pour 10 141,56 € TTC
- Assainissement pour 169,81 € HT
- Eau Potable pour 1 241,13 € TTC

Toutefois des provisions ont été constatées antérieurement pour les entreprises suivantes Comptoir des Menuiseries (5 677,52 €) et LDC Print (1 074,68 €). Elles feront l'objet d'une reprise en 2016 sur le budget annexe Développement économique pour un montant total de 6 752,20 €.

Ces créances éteintes sont présentées par budget en annexe jointe.

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 21 septembre 2016,

Je vous propose donc :

D'ACCEPTER les créances éteintes pour un montant de :

- **6 988,84 € HT** pour le budget développement économique,
- **10 141,56 € TTC** pour le budget déchets ménagers,
- **169,81 € HT** pour le budget assainissement,
- **1 241,13 € TTC** pour le budget eau potable,

D'IMPUTER ces sommes à l'article 6542 « créances éteintes » pour chaque budget annexe cité,

DE PROCEDER à la reprise de provisions pour un montant :

- de **6 752,20 €** pour le budget développement économique.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 octobre 2016	<u>Affiché le :</u> 20 octobre 2016

Liste des Créances éteintes - Budget DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant HT	Montant TTC	Motif de l'irrecouvrabilité
3331790699	Comptoir des Menuiseries rue de la Charité 16000 Angoulême <u>Locataire Bât 9 Les Molines</u>	2014	Caution due	360,00 €	360,00 €	Décision du Tribunal de Commerce du 19/11/15 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2014	Loyer Oct à Déc 2013	1 033,55 €	1 236,13 €	
		2014	Loyer Janvier 2014	360,00 €	432,00 €	
		2014	Loyer Février 2014	360,00 €	432,00 €	
		2014	Loyer Mars 2014	360,00 €	432,00 €	
		2014	Loyer Avril 2014	360,00 €	432,00 €	
		2014	Loyer Mai 2014	360,00 €	432,00 €	
		2014	Loyer Juin 2014	360,00 €	432,00 €	
		2014	Loyer Juillet 2014	360,00 €	432,00 €	
		2014	Loyer Août 2014	360,00 €	432,00 €	
		2014	Loyer Septembre 2014	360,00 €	432,00 €	
		2014	Charges locatives 2014	161,16 €	193,39 €	
					①	
3335123243	Aménagement Déco 70 rue Jean Doucet 16470 Saint Michel <u>Locataire Bureau B7 Pépinière Grand Girac</u>	2014	Loyer Charges Août 2014	274,59 €	325,41 €	Décision du Tribunal de Commerce du 10/12/15 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2014	Loyer Charges Sept 2014	258,68 €	309,50 €	
		2014	Loyer Charges Oct 2014	254,10 €	304,92 €	
		2014	Loyer Charges Nov 2014	254,10 €	304,92 €	
		2014	Loyer Charges Déc 2014	254,10 €	304,92 €	
				1 295,57 €	1 549,67 €	
3317024215	LDC Print 70 rue Jean Doucet 16470 Saint Michel <u>Locataire Plateau P7 Pépinière Grand Girac</u>	2011	Loyer Juin 2011	449,28 €	537,34 €	Décision du Tribunal de Commerce du 08/08/13 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2011	Loyer Juillet 2011	449,28 €	537,34 €	
					②	
			TOTAL	6 988,84 €	8 301,87 €	

① Une provision pour créance douteuse a été effectuée par mandat n°616 du 10/12/15 (art 6817) pour 5 677,52 €.
Elle fera donc l'objet d'un titre pour reprise sur provision (art 7817) et d'un mandat pour créances éteintes (art 6542).

② Une provision pour créance douteuse a été effectuée par mandat n°622 du 10/01/14 (art 6817) pour 1 074,68 €.
Elle fera donc l'objet d'un titre pour reprise sur provision (art 7817) et d'un mandat pour créances éteintes (art 6542).

Liste des Créances éteintes - Budget DECHETS MENAGERS

REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant TTC	Motif de l'irrecouvrabilité
3336566369	AMAH Corneille Boulangerie 1 place Francis Louvel 16000 Angoulême	2013	Redevance spéciale élimination déchets	3 346,20 €	Décision du Tribunal de Commerce du 10/12/15 Clôture pour insuffisance d'actifs - Liquidation judiciaire
		2014	Redevance spéciale élimination déchets	3 397,68 €	
		2015	Redevance spéciale élimination déchets	3 397,68 €	
			<u>TOTAL</u>	<u>10 141,56 €</u>	

Liste des Créances éteintes - Budget ASSAINISSEMENT

REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant HT	Motif de l'irrecouvrabilité
3312009997	DUMAS Andrée 48 route de Cellefrouin 16260 Chasseneuil	2010	Redevance assainissement	169,81 €	Décision du Tribunal d'Instance du 16/06/15 Effacement total de la dette suite à commission de surendettement du 23/07/15
				<u>169,81 €</u>	
			<u>TOTAL</u>	<u>169,81 €</u>	

Liste des Créances éteintes - Budget EAU POTABLE

REF TPM	Nom	Année	Objet de la créance	Montant TTC	Motif de l'irrecouvrabilité
2202260233	Charente Vidéo 19 rue de la Libération 16400 La Couronne	2006	Facture eau	19,64 €	Décision du Tribunal de Commerce du 18/05/11 Jugement de clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif
				19,64 €	
2202260233	France Gardiennage ZE La Braconne 16600 Mornac	2012	Facture eau	25,97 €	Décision du Tribunal de Commerce du 08/10/15 Jugement de clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif
		2012	Facture eau	165,69 €	
				191,66 €	
2202260233	Le Phenix 8 chemin des Barrets 16400 La Couronne	2012	Facture eau	261,37 €	Décision du Tribunal de Commerce du 28/03/13 Jugement de clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif
		2012	Facture eau	112,71 €	
		2013	Facture eau	114,62 €	
				488,70 €	
2202260233	Stonelabo ZE La Braconne Bâtiment 14 16600 Mornac	2012	Facture eau	108,01 €	Décision du Tribunal de Commerce du 27/06/13 Jugement de clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif
				108,01 €	
4300130289	ERGIN Ismaël 258 route de Paris 16160 Gond Pontouvre	2004	Facture eau	210,12 €	Décision du Tribunal de Commerce du 23/01/14 Jugement de clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif
				210,12 €	
4300130570	GIRAUDEAU Hélène 21 route de la Petite Tourette 16400 La Couronne	2006	Facture eau	223,00 €	Décision du Tribunal de Commerce du 02/04/15 Jugement de clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif
				223,00 €	
			TOTAL	1 241,13 €	